

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026 :

camp pour mineurs

Conditions de réservation

La réservation est prise en compte lorsqu'elle est accompagnée de l'acompte de 100€ par enfant inscrit ou du paiement total du camp, de la fiche sanitaire et des copies du carnet de vaccinations.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être effectuée par écrit (courriel électronique ou papier, avant le début du séjour, le cachet de la Poste faisant foi).

Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : nous conservons 50% de l'acompte.
- De 30 à 10 jours avant le début du séjour, nous conservons 100 % de l'acompte.
- Moins de 10 jours avant le début du séjour, nous conservons 150% de l'acompte.

Si l'annulation n'est pas confirmée par écrit, la totalité du montant du séjour est conservé dans tous les cas.

Règlement de votre Séjour

Il est demandé 100€ par enfant inscrit à l'inscription. Le solde doit être réglé avant le début du séjour.

Des facilités de paiement sont possibles, à savoir un échelonnement des paiements avant le séjour : à demander au secrétariat ou à planifier sur la plateforme d'inscription VENIO.

Adhésion-réduction

Pour profiter de nos séjours, il est nécessaire d'être à jour de sa cotisation (12 € annuelle /famille).

Une réduction est applicable à partir de l'inscription du 2ème enfant (à voir en fonction du séjour mineur).

Le solde est à régler 10 jours avant le début du séjour.

Assurance

Pour l'ensemble de nos séjours, vous devez être couverts par une assurance en responsabilité civile.

Vous pouvez contracter une assurance annulation auprès de votre assureur.

Frais médicaux durant le séjour

Pour toutes visites médicales, traitements éventuels durant le séjour, le centre fera l'avance des frais médicaux.

Il vous sera demandé le règlement et en contrepartie les feuilles de soins vous seront remises.

Option BILLET DE TRAIN

Pour ce choix d'option, le billet de train sera pris et payé par le secrétariat pour vous permettre d'avoir le bon emplacement de votre enfant/adolescent dans le train avec le reste du groupe. Après quoi, le montant du billet de train est à rembourser au plus tôt dans les 48H.

Conditions d'annulation BILLET DE TRAIN

Toute annulation doit être effectuée par écrit (courriel électronique avant le début du séjour).

Si l'annulation intervient billet :

- Moins de 10 jours avant le début du séjour, nous conservons 20€ de frais de billet de train.

Si l'annulation n'est pas confirmée par écrit, la totalité des 20€ de frais de billet de trains (si option prise) est conservée.